

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010**

En exercice	27	<i>L'an deux mil dix, le vingt neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil</i>
Présents	24	<i>Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson</i>
Absent(s)	3	<i>après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE,</i>
Procuration	1	<i>Maire.</i>
Votants	25	<i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mme</i>
Date de convocation		<i>VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mme GUÉRIN Annick. Mr LOILIER</i>
18 mars 2010		<i>Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr COUREUIL Daniel.</i>
		<i>Mr GANCHE Jean-Luc. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien.</i>
		<i>Mr TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN Louis. Mme BAZIN Denise. Mme</i>
		<i>DANARD Valérie. Mr LECHAT Marc. Mr GAZENGEL Michel. Mme COLLIN</i>
		<i>Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-Christine. Mr PERRIN</i>
		<i>Nicolas. Mr DAVOINE Louis. Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i>Absents : Mr DURANT Claude. Mme SOUEFF Chantal. Mr SIMON Claude.</i>
		<i>Procuration : Mr DURANT à Mr LEMÉTAYER</i>
		<i>Secrétaire de séance : Mme FILLÂTRE Annick</i>

Le procès verbal de la réunion précédente ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.

2010/18 - Approbation du compte de gestion 2009, budget principal

Vu les résultats du compte de gestion 2009 qui constate un excédent de fonctionnement de 1 386 444.75 € et un excédent d'investissement de 316 547, 63 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009, budget principal.

2010/19 - Approbation du compte administratif 2009, budget principal

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2009 et quitte la salle. M. Lemétayer préside la séance et demande au conseil de procéder au vote du compte administratif 2009 - budget principal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2009, budget général.

2010/20 - Affectation des résultats, budget principal

M. le Maire entre en séance,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les résultats de la façon suivante :

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 272 192.38 €

Compte 1068 (recette d'investissement) : 114 252.37 €.

2010/21 - Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8.36 % - Taxe foncière (bâti) : 15.68 % - Taxe foncière (non bâti) : 32.23 % - Taux relais : 10.86 %.

2010/22 - Vote du budget principal 2010

M. le Maire présente le projet de budget,

M. Coureuil qui n'a pu assister à la fin de la commission des finances demande des informations sur le montant des investissements et de l'emprunt retenu, M. le Maire explique qu'un nombre suffisant de propositions d'investissement n'ayant pu être éliminé, le montant de l'emprunt a été augmenté en conséquence, le taux d'autofinancement étant supérieur à 50 %,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de budget présenté.

2010/23 - Approbation du compte de gestion 2009, budget parc d'activités

Vu les résultats du compte de gestion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009, budget Parc d'Activités.

2010/24 - Approbation du compte administratif 2009, budget Parc d'Activités

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2009 et quitte la salle. M. Lemétayer préside la séance et demande au conseil de procéder au vote du compte administratif 2009 - Parc d'activités,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2009, service Parc d'activités.

2010/25 - Affectation des résultats, service parc d'activités

M. le Maire entre en séance,

Vu les résultats du compte administratif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte à l'unanimité les résultats de la façon suivante :

Compte 002 (recette fonctionnement) : 0.05 €

Compte 001 (dépense investissement) : 24 192.42 €.

2010/26 - Vote du budget parc d'activités 2010

M. le Maire présente le projet de budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de budget présenté.

2010/27 - Approbation du compte de gestion 2009, service de distribution d'eau potable

Considérant que le compte de gestion du service de distribution d'eau potable constate un excédent de fonctionnement de 230 420.19 € et un excédent d'investissement de 40 528.50 €, le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009, service de distribution d'eau potable.

2010/28 - Approbation du compte administratif 2009, service de distribution d'eau potable

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2009 et quitte la salle. M. Lemétayer préside la séance et demande au conseil de procéder au vote du compte administratif 2009 - service de distribution d'eau potable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2009, service de distribution d'eau potable.

2010/29 - Affectation des résultats, service de distribution d'eau potable

M. le Maire entre en séance,

Vu les résultats du compte administratif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte à l'unanimité les résultats de la façon suivante

Compte 1068 (recette d'investissement) : 71471.5 €

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 158 948.69 €.

2010/30 - Vote du budget service de distribution d'eau potable 2010

M. le Maire présente le projet de budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget 2010 - service de distribution d'eau potable.

2010/31 - Approbation du compte de gestion 2009, budget du service assainissement eaux usées

Vu le compte de gestion qui constate un excédent de fonctionnement de 205248.42 € et un excédent d'investissement de 72 916.62 €, le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009, service assainissement collectif.

2010/32 - Approbation du compte administratif 2009, budget du service assainissement eaux usées

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2009 et quitte la salle. M. Lemétayer préside la séance et demande au conseil de procéder au vote du compte administratif 2009 - service assainissement collectif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2009, service assainissement collectif.

2010/33 - Affectation des résultats, service assainissement eaux usées

M. le Maire entre en séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte 001 (recette d'investissement) : 72 916.62 €

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 205 248.42 €.

2010/34 - Vote du budget assainissement collectif eaux usées 2010

M. le Maire présente le projet de budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget assainissement collectif 2010.

2010/35 - Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel : extension des compétences

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pontorson/Le Mont-Saint-Michel,

Vu la délibération n° 2010/05 de la Communauté de Communes Pontorson le Mont-Saint-Michel en date du 9 février 2010 décidant de prendre la compétence « construction d'une maison médicale »,

Considérant la nécessité pour le territoire de disposer d'une structure de santé permettant d'assurer la continuité des services médicaux de proximité,

Le conseil municipal de Pontorson, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise de compétence « construction d'une maison médicale » de la Communauté de Communes de Pontorson le Mont-Saint-Michel.

2010/36 - Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel : modification des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Pontorson Le Mont-Saint-Michel et notamment son article 3 fixant le siège social « 2, place de l'hôtel de Ville -Pontorson »,

Vu la délibération n°2009/69 de la Communauté de communes Pontorson le Mont-Saint-Michel décidant d'acquérir les locaux que ses services occupent depuis plusieurs mois,

Vu la délibération 2010/12 de la Communauté de communes de Pontorson-Le Mont Saint Michel en date du 9 février 2010 décidant de transférer son siège social « Parc d'Activités - 50170 - Boucey »,

Le conseil municipal de Pontorson, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert du siège de la Communauté de communes «- Parc d'activités - 50170 - Boucey et approuve la modification des statuts qui en résulte.

2010/37 - Politique tarifaire, complément de subvention au profit de l'amicale laïque

Vu les documents transmis par l'Amicale Laïque,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 15 € à l'Amicale Laïque dans le cadre de la politique tarifaire.

Compte tenu du montant et du manque d'informations, le conseil décide de surseoir au vote de la convention avec le Syndicat Baie et Bocage.

2010/38 - Convention avec la CAF : prestation de service ALSH

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec la C.A.F relative à la prestation de service pour l'accueil de loisirs.

2010/39 - Cession de l'immeuble sis 1 rue Claude Monet, compromis de vente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un compromis pour la vente du logement sis 1 rue Claude Monet avec M. Anthony Briquet pour la somme de 70 000 €.

2010/40 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 17 mai 2010.

Monsieur le Maire fait ensuite part au conseil du projet de suppression de 3 classes au collège Georges Brassens à la rentrée prochaine et invite les membres du conseil à signer la pétition demandant à l'inspection académique de revenir sur sa position.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,